



Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2020

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Membres présents :

M. OBARA Sylvain, M. GILEWICZ Jean-Marc, Mme RAMAND Anne, Mme SANZEY Maryse, M. FEVEZ Guillaume, Mme MOLLON (HACQUIN) Marie-Ange, M. ROBERT David, M. GARDEL Romuald, M. MARTINET Pascal

Membres absents excusés :

Mme CHARLIER Myriam, M. OBARA Fabien

Pouvoirs : Mme CHARLIER à M. OBARA Sylvain, M. OBARA Fabien à M. FEVEZ

Secrétaire de séance : Jean Marc Gilewicz

Ouverture de la séance à 19 h 05

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/11/20

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2. Logement des écoles :

L'action collective des élus a permis :

- > de récupérer le logement des écoles sans recours à un huissier ou à des démarches judiciaires.
- > de vider le logement, le grenier, le garage et les communs (7 m3 + 3 remorques à la déchetterie)
- > d'assainir, de nettoyer les dégâts en prévision de travaux : ponçage des sols , décollage des papiers peints (déchirés ou abîmés), nettoyage.

3. Refacturation de l'électricité à Mme SAC et M. VIDONI :

Les locataires ayant tardé à effectuer les démarches administratives, notamment concernant la reprise du compteur EDF à leur nom, la période du 25/01/2020 au 2/09/2020 a été facturée et réglée par la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer le montant de la facture EDF du 25/01/2020 au 2/09/2020, soit 1 067,85€ à M. VIDONI et Mme SAC.

4. Travaux logement des écoles :

Le logement des écoles a été rendu dans un état catastrophique : + de 10m3 de déchets enlevés, cabine de douche HS, papiers peints arrachés, sols abîmés, porte d'entrée défoncée.

Il a donc été décidé de remettre en état et aux normes le logement dans son intégralité.

M. Lebrun Gilles présente un devis pour la pose de toile de verre sur les murs de toutes les pièces et du plafond de la salle de bain, ainsi que la mise en peinture des murs et des boiseries pour un montant avoisinant les 4 500€.

Le conseil municipal accepte le devis de M. Lebrun à l'unanimité.

Concernant la mise aux normes électriques, un achat de matériel auprès de l'entreprise Clément Fevez (prises – câbles – goulottes) pour un montant avoisinant les 500€ sera nécessaire. Les travaux seront entrepris par Mrs Fevez Guillaume et Obara Fabien.

5. Facturation des travaux de réparation du logement des écoles

Le montant des travaux de remise en état des murs, des sols soit un montant d'environ 5 000€ sera facturé à M. VIDONI et Mme SAC, justifié par le constat établi lors de l'état des lieux de sortie du logement. La caution de 400€ versée lors de l'entrée dans le logement sera déduite de ladite facturation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la facturation à M. VIDONI et Mme SAC.

6. Montant du loyer du logement des écoles

Le logement des écoles était proposé à la location pour 450€/ mois en 2012.

Le montant de ce loyer avait été revu à la baisse (400€) en 2019 pour augmenter son attractivité.

Étant donné l'effort financier pour la remise à neuf du logement, il est proposé un retour au tarif de 2012, soit 450€/mois sans charge.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau montant du loyer.

7. Commande de fuel :

La cuve du logement des écoles est vide, il est proposé d'acheter 500L de Fuel pour la mise en route du chauffage et l'accueil d'un nouveau locataire . Le niveau sera alors constaté sur l'état des lieux d'entrée du nouveau locataire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

.

8. Illuminations de Noël :

Les illuminations ont été testées et sur les 15 suspensions, 7 seulement fonctionnent, il est donc proposé de les regrouper au centre du village, rue Milaville / rue du 29ème BCP / Colonel Cazeilles suivant la possibilité d'adapter les fixations.

Les guirlandes de la place seront également installées le 9/12.

Un projet sera proposé en 2021 pour le remplacement et l'achat de nouvelles décorations.

9. Colis de fin d'année :

Mme Sanzey a démarché les Terrines du Barrois et le centre E.Leclerc pour les colis de fin d'année.

Les offres tarifaires et les produits sont similaires mais les portions sont plus grandes pour les coffrets proposés par E. Leclerc.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer commande chez E.Leclerc pour 13 colis duo, 32 colis solo et 5 colis pour les personnes en établissements pour un montant total de 1 199,09€

10. Commissions CODECOM - SIE MAVS :

Une réunion à la CODECOM n'est prévue que le 15/12.

Pour information, la déchetterie sera fermée les samedis 26/12/2020 et 2/01/2021, les bureaux de la CODECOM à Beausite et du CIAS à Villotte sur Aire seront fermés du 28/12 au 31/12/2020.

Une réunion du bureau du SIE MAVS a eu lieu pour une présentation commerciale de paratonnerres (destinés aux églises et aux bâtiments publics)

11. Nouveaux habitants de la commune :

Rue Milaville : 1 couple avec 6 enfants

Place Maurice Genevoix : 1 couple avec 3 enfants

Rue Colonel Cazeilles : 1 couple

Rue champion : 1 couple et 2 enfants

12. Vœux du Maire :

Dans l'espoir d'une amélioration du contexte sanitaire, les traditionnels vœux du maire auront lieu le 16 janvier à 11h.

13. Informations – questions diverses :

> Suite au contexte sanitaire particulier de cette année 2020, le comité des fêtes de Rembercourt-Sommainsne regrette avoir dû annuler la plupart de ses manifestations (14 juillet, 15 août, fête foraine, père Noël...)

> Dans le cadre de la commission sécurité et du projet d'installation d'un défibrillateur DAE sur la commune, M. Gardel a proposé un produit intéressant par son coût, sa facilité d'utilisation et son entretien. Le sujet sera traité et intégré dans un plan sécuritaire global pour 2021.

> Une demande d'ouverture de l'ancien dépotoir a été formulée. La mairie ne peut y répondre favorablement car une déchetterie a été mise en place avec un cadre précis et légal permettant le tri et la valorisation des déchets.

> Une page Facebook de la commune existe et est inactive depuis 2016. Il a été décidé de la supprimer en attendant la mise en place de nouveaux moyens de diffusion en début d'année 2021.

> La CODECOM propose une formation « Le rucher-école Graine d'Api » pour le démarrage de nouvelles colonies. Pour toutes informations, se renseigner auprès de la CODECOM.

> L'entretien des espaces verts effectué par l'ADAPEI Meuse arrive à son terme et ne donne pas entièrement satisfaction avec une communication qui n'est pas facile.

La facturation du 3ème tiers prend en compte la déduction des prestations non effectuées en 2020.

Pour l'entretien des espaces verts en 2021, l'ADAPEI Meuse sera mis en concurrence avec un paysagiste qui doit proposer un devis à la commune.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 8 janvier 2021 à 19h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h